

SOUTIEN EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

L'action du Département a pour objet de soutenir les associations ethnologiques qui par leurs initiatives et leurs recherches contribuent à préserver et à faire connaître le patrimoine ethnologique matériel et immatériel lotois. Ce dispositif est financé dans le cadre d'une enveloppe votée chaque année au Budget Primitif.

BÉNÉFICIAIRES :

Associations

CRITÈRES D'INTERVENTION :

- ✓ Siège social dans le Lot
- ✓ Action ou programme d'action sur le territoire lotois
- ✓ Actions ayant des retombées au niveau départemental à minima
- ✓ Association ayant une activité régulière
- ✓ Projets visant à préserver le patrimoine ethnologique lotois
- ✓ Projets comportant des actions de sensibilisation du public
- ✓ Une coordination entre le porteur de projet et l'Ecomusée de Cuzals sera proposée.

Un seul dossier accompagné par structure.

MODE DE CALCUL :

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction de la nature du projet présenté, de son envergure territoriale et du public visé.

Le plafond de la subvention est fixé à 1 500 €.

PIÈCES A FOURNIR :

- ✓ Pièces structurelles : statuts, rapport d'activité, membres, ...
- ✓ Documents financiers : budget, documents comptables, RIB, ...
- ✓ Présentation projet : objectifs, programmation, communication, bilan N-1...
- ✓ Tout autre document complémentaire utile à l'appréciation de la demande.

MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE :

Pour déposer une demande, vous devez transmettre votre dossier par courrier ou par mail auprès du service Culture et Sport.

La demande doit être transmise entre le 15 novembre et le 31 janvier de chaque année.

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Pour une subvention de fonctionnement affectée à un projet, le versement sera effectué en 2 fois : 80 % après délibération, puis 20 % sur présentation d'un rapport portant sur la réalisation du projet présenté.

Caducité : 1 an à compter de la date de délibération.

INFOS PRATIQUES :

Service Culture et Sport

Tel : 05.65.53.43.81

Mail : culture.sport.devl@lot.fr

Besoin de plus d'informations ?

Référez-vous au Règlement Général d'attribution & de versement de subventions aux associations